



BULLETIN D'INFORMATION

UNICEF-TCHAD



Six pays d'Afrique centrale adoptent la Déclaration de N'Djamena sur la fin du recrutement des enfants

Le Gouvernement du Tchad, avec le soutien de l'UNICEF, a organisé une conférence régionale du 7 au 9 juin dans la capitale tchadienne. Le Soudan, la République centrafricaine, le Niger, le Nigéria, le Cameroun et le Tchad, pays hôte, ont signé la Déclaration de N'Djamena, réaffirmant leur engagement à mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés dans la région.

Selon les termes de la Déclaration, les six pays de la région se sont engagés à « mettre fin à toute forme d'enrôlement et d'implication des enfants dans les forces et groupes armés, garantir qu'aucun enfant de moins de 18 ans ne prenne part, directement ou indirectement, à des hostilités et, le cas échéant, prévenir toute forme de recrutement

« C'est un nouveau départ pour l'Afrique, un pas important pour rendre à tous les enfants de la région l'enfance dont ils ont si souvent été privés par des décennies de conflit ».

Dr Marzio Babilie, Représentant de l'UNICEF au Tchad.

« Le gouvernement du Tchad s'associera à toutes les initiatives et s'engagera pour l'application de toute décisions visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés, afin de contribuer à la restauration de la paix, au renforcement de la justice et à la promotion du développement de la sous-région » a précisé le Premier

Ministre tchadien.

« Si nous restons immobiles face à ces atrocités qui touchent le cœur même de nos sociétés, qui d'autre agira à notre place ? », s'est interrogée Mme Ngarmbatina Odjimbeye Soukate, la Ministre tchadienne des Affaires socia-

les qui a dirigé les négociations, rappelant que « la place d'un enfant et dans sa famille, dans son école », et qu'il s'agit là de « l'unique moyen de développer le monde ».

A la suite d'un accord de coopération entre l'UNICEF et le gouvernement tchadien en 2007, le Tchad a démobilisé près de 800 enfants de groupes rebelles. Ces enfants ont intégré des centres de réhabilitation et ont reçu des formations professionnelles afin d'empêcher qu'ils ne rejoignent des groupes armés pour des raisons économiques.

« Ensemble, nous pouvons mettre un terme aux souffrances de ces enfants qui méritent une meilleure enfance, et par là jeter les fondations d'un avenir meilleur pour nos nations respectives et pour le monde », a déclaré M. Beah.

« Nous sommes venus ici pour témoigner », a dit de son côté M.



Le Cameroun fait partie des six pays signataires de la Déclaration.
(Photo : Olivier Asselin)

en toute occasion ».

La Déclaration établit que les pays signataires « assurent que les enfants anciennement associés à des forces et des groupes armés sont traités comme des victimes et non des criminels, et sont soutenus par un ensemble de mesures appropriées ».

Suite à la P. 4

Conférence de N'Djamena : Une fête populaire

L'UNICEF a organisé en marge de la Conférence un concert gratuit à l'espace Fest' Africa de N'Djamena avec la participation de nombreux artistes dont Prince Eyango, Yeelen, Mounira et Sultan. Ce dernier, auteur-compositeur-interprète de la chanson « Rendez-moi ma liberté », était également présent à la cérémonie d'ouverture pour mobiliser les autorités et les parents puis sensibiliser la jeunesse tchadienne. (Photos : Olivier Asselin).



Sultan (et au second plan à droite, Ishmael Beah) (Photos : O. Asselin). Emmanuel Jal, artiste soudanais Photos : O.A

« Ensemble, nous pouvons mettre fin aux souffrances de ces enfants qui méritent une meilleure enfance »
Ishmael Beah, ancien enfant soldat, Défenseur des enfants affectés par la guerre de l'UNICEF



La jeunesse, au cours de la cérémonie d'ouverture de la conférence, entonnait la chanson « Rendez-moi ma liberté »

Déclaration de N'Djamena : un texte fondateur

La Déclaration de N'Djamena a été adoptée le 9 juin dans la capitale tchadienne par six pays : le Soudan, la République centrafricaine, le Niger, le Nigéria, le Cameroun et le Tchad. Par ce texte, ces pays s'engagent à :

Mettre fin à toute forme d'enrôlement et d'implication des enfants dans les forces et groupes armés, garantir qu'aucun enfant de moins de 18 ans ne prenne part, directement ou indirectement, à des hostilités et, le cas échéant, prévenir toute forme de recrutement en toute situation :

Prendre toutes les mesures possibles pour la mise en œuvre effective de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant, ses deux Protocoles facultatifs, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant et les autres instruments régionaux et internationaux pertinents

Ratifier les deux Protocoles facultatifs à la Convention Relative aux Droits de l'Enfant, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant et les autres instruments régionaux et internationaux pertinents signés, et à les mettre en œuvre de manière effective ;

Signer et ratifier les deux Protocoles facultatifs à la Convention Relative aux Droits de l'Enfant et les autres instruments régionaux et internationaux pertinents ;

Adhérer aux Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre l'utilisation ou le recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés ;

Harmoniser les textes nationaux avec les Conventions régionales et internationales interdisant le recrutement des enfants et permettant de poursuivre les auteurs devant les juridictions compétentes ;

Assurer que les enfants anciennement associés à des forces et des groupes armés sont traités

comme des victimes et non des criminels, et sont soutenus par un ensemble de mesures appropriées ;

Assurer que le crime que constitue le recrutement d'enfants par les forces et groupes armés ne soit pas intégré aux lois d'amnistie ;

Faciliter l'accès des organisations humanitaires de protection des enfants aux lieux rassemblant éventuellement des enfants impliqués dans les conflits armés, ainsi que leur travail d'identification, de libération et de retrait sans condition des filles et des garçons associés avec des forces et des groupes armés, conformément aux normes nationales, régionales et internationales ;

Mettre en place des programmes de réhabilitation psychosociale et de réinsertion socio-éducative et économique, conformément aux normes régionales et internationales, de même que promouvoir une culture de la paix, de la tolérance, de dialogue et d'union nationale ;

Faciliter la réunification familiale au sein et au-delà des frontières, à chaque fois que cela est conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant ;

Prendre en compte et répondre aux besoins fondamentaux et spécifiques des enfants dans le cadre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, de protection sociale et de réforme du secteur de la sécurité ;

Mettre en place une stratégie communautaire, nationale et transfrontalière de lutte contre la prolifération et la détention d'armes légères par des personnes non autorisées, surtout les enfants ;

Renforcer les dimensions transfrontalières du Mécanisme de Surveillance et de Communication de l'Information sur les Graves Violations des Droits de l'Enfant dans le recrutement et l'utilisation des enfants par des forces et des groupes armés, et mettre en place un mécanisme de partage de l'information approprié dans la région, y compris sur la traite d'enfants et la prolifération d'armes légères ;

Protéger les enfants de toute forme d'exploitation et de violence en criminalisant tous les actes de vente d'enfants, de prostitution d'enfants et de pornographie mettant en scène des enfants, et garantir la protection des victimes et des témoins ;

Mettre en place un Comité de Suivi de mise en œuvre de la présente Déclaration de N'Djamena. Ce Comité sera composé des représentants des Etats suivants : Tchad, Soudan, République Centrafricaine, Niger, Nigeria et Cameroun. Le Comité sera également ouvert à la contribution du Libéria et de la République Démocratique du Congo (RDC). Le Secrétariat sera assuré par l'UNICEF ;

Déléguer le Gouvernement de la République du Tchad à transmettre la présente Déclaration à la Commission de l'Union Africaine, afin d'insérer les conclusions de ladite Conférence au rapport de la Commission qui sera soumis au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de juillet 2010, comme une contribution à la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Année 2010, déclarée Année Paix et Sécurité.

Conférence de N'Djamena : un événement médiatique

Pour assurer une visibilité maximale de la Conférence, tant au niveau national qu'international, l'UNICEF a mis en place de multiples activités de communication. En voici une liste non exhaustive :

Forum d'exposition: un espace interactif a été installé dans le hall de l'hôtel Kempinski où se déroulait la Conférence, afin de faciliter les échanges informels entre les participants. Posters, brochures, tee-shirts, et vidéos : les informations sur les activités et les outils pratiques utilisés, notamment pour accélérer la prise de conscience du public sur toutes les questions autour de l'utilisation des enfants dans les forces et groupes armés, ont pu être partagés au-delà des séances de travail.

Conférence de presse : A l'issue de la cérémonie de clôture de la Conférence, une conférence de presse a été organisée, à laquelle une vingtaine de journalistes tchadiens ont participé. Les ministres des affaires sociales du Tchad et du Soudan, l'ancien enfant soldat Ishamël Beah et le Représentant de l'UNICEF au Tchad ont répondu aux questions des journalistes. Celles-ci ont porté sur les stratégies de suivi et de mise en œuvre des résultats obtenus pendant la Conférence, les mécanismes de prévention développés par chaque pays et les dispositifs de réintégration des enfants entre les différents pays.

Production vidéo : Un reportage vidéo de Guy Hubbard sur les principaux aspects de la Conférence a été posté sur le site de l'UNICEF et distribué

via UNIFEED aux abonnés de l'Associated Television News Service (APTN) et de l'Union de diffusion européenne (EBU).

Plusieurs reportages radiodiffusés et télévisés ont été réalisés et une dizaine d'articles de presse ont été publiés localement ainsi que dans le monde entier.

Principaux médias internationaux mobilisés :
BBC World Service, Radio France Internationale, Radio Tchad, Radio Vatican, BBC Afrique, VOA, West Africa Democracy Radio, Outlook, Al Jazeera Arabic, TV Tchad, CNN et TF1.

Supports de communication: Des banderoles, des posters et des autocollants ont été produits et distribués dans toute la capitale tchadienne et des tee-shirts, casquettes et foulards aux couleurs de la Conférence ont été largement distribués.

Caravane motorisée: Pendant les cinq jours précédant la Conférence, une caravane motorisée a sillonné les rues de N'Djaména pour annoncer l'événement, en diffuser les principaux messages et inviter le public au concert qui a réuni plusieurs milliers de personnes.

Six pays d'Afrique centrale adoptent la Déclaration de N'Djamena sur la fin du recrutement des enfants

(Suite de la P. 1)

Jal, « pour toucher le cœur des gens... parce que lorsqu'on parvient à toucher le cœur des gens, le message y est gravé pour un long moment et ils seront alors en mesure d'agir ».

Ces témoins ont insisté sur la nécessité de ne pas laisser cette Conférence être simplement une nouvelle déclaration d'intentions. Une préoccupation partagée par

Marzio Babilie qui a lui aussi estimé qu'il était temps de « transformer ces mots puissants en actions concrètes ».

Les signataires de la Déclaration ont d'ailleurs convenu de la création d'un Comité de suivi de mise en œuvre de la Déclaration, dont le Secrétariat sera assuré par l'UNICEF et qui devrait tenir sa première réunion prochainement.

Plus de 150 délégués venus du monde entier ont participé à la Conférence autour de différents thèmes liés au recrutement des enfants et à leur réinsertion dans la société. Ils ont pu entendre les témoignages de nombreux anciens enfants soldats Ishmael Beah, Défenseur des enfants affectés par la guerre qui a participé enfant à des combats en Sierra Leone, ou Emmanuel Jal, ancien enfant soldat soudanais aujourd'hui artiste hip-hop.

Pour plus d'informations sur les activités de l'UNICEF TCHAD, contactez Dr Marzio BABILLE, mbabille@unicef.org, Représentant de l'UNICEF au Tchad et Mme Marie Claire YAYA, Chargée de Communication a.i., mcyaya@unicef.org.